Directives pour la Maturité professionnelle 2 (MP 2) sur 2ans Orientation Economie et services, Type services

Agenda

Mars 2027	Vous obtenez votre convocation d'examen personnelle pour vous présenter aux examens. Vous pouvez y lire votre horaire d'examens, les noms des différents experts qui vous examineront, etc.
Mai / juin 2027/28	**Examens de maturité professionnelle**
28 juin 2027	**Conférence de notes MP**

BFB | Bildung Formation Biel-Bienne
Robert Walser Platz 9, Place Robert Walser 9 | Postfach 189, Case postale 189 | 2501 Biel/Bienne
Tel. 032 328 30 65 | mail@bfb-bielbienne.ch | www.bfb-bielbienne.ch

A ORGANISATION, INSCRIPTION

OBJECTIF

L'examen final comporte une partie écrite et une partie orale. Sur la base des résultats des examens de maturité professionnelle et des notes de position, on examinera si le/la candidat-e remplit toutes les exigences de formation requises pour pouvoir être admis-e dans une Haute Ecole.

BASES LEGALES

- Loi fédérale sur la formation professionnelle du 14 juin 2005 (Art.21-22) et l'ordonnance correspondante du 9 novembre 2005 (Art. 66-72).
- Ordonnance de Direction du 6 avril 2006 sur l'organisation, les conditions d'admission, la promotion.
- Ordonnance sur la maturité professionnelle (OMP 30 novembre 1998, état du 1er octobre 2013)

COMMISSION D'EXAMEN

La Commission cantonale de maturité professionnelle (CCMP) définit les tâches de la Commission d'examen.

ADMISSION

Est admis à l'examen de maturité professionnelle quiconque

(a) a suivi les cours de la maturité professionnelle selon les dispositions légales,
(b) a été admis dans le deuxième semestre, respectivement pour le 4ème semestre
(c) s'est inscrit dans les délais
(d) a payé l'émolument requis.

Le Président de la Commission de maturité professionnelle décide de toute dérogation.

INSCRIPTION

Les étudiant-e-s de la MP 2 définitivement admis-es à suivre le deuxième semestre, ou respectivement le 4ème semestre, ne sont pas automatiquement inscrit-e-s à l'examen final. Ils/elles doivent avoir suivi 80% des leçons par branche et par semestre. La CCMP approuve l'admission. L'examen final aura lieu au sein de l'Ecole dans laquelle la formation a été effectuée.

B DEROULEMENT DE L'EXAMEN FINAL

CONVOCATION D'EXAMEN, MOYENS AUXILIAIRES

Le/la candidat-e reçoit la convocation d'examen au mois de mars de chaque année scolaire. Chaque enseignant-e informera pour sa branche sur l'emploi de moyens auxiliaires autorisés.

ABSENCE, RETRAIT

Le/la candidat-e qui ne peut pas se présenter à l'examen en raison d'une maladie, d'un accident ou d'un tout autre motif valable doit l'annoncer immédiatement à la Direction des examens. Une incapacité à subir l'examen pour raison de santé sera attestée par un certificat médical.

Le/la candidat-e qui sans raison valable ne se présente pas ou se retire de l'examen n'a pas réussi celui-ci.

Le Président de la Commission de maturité professionnelle décide du bien-fondé de ces motifs. Il indique également la date éventuelle d'un examen complémentaire.

ACCES AUX EXAMENS

Les examens ne sont pas publics. Seuls les représentants des autorités de surveillance et d'examens sont autorisés à y assister.

IRREGULARITES

Toutes irrégularités dans le déroulement des examens ou toutes déloyautés venant d'un-e candidat-e comme l'usage, la préparation ou la transmission de moyens auxiliaires non autorisés doivent être immédiatement signalées à la Direction des examens ou au Président de la Commission de maturité professionnelle.

La Direction des examens resp. le Président de la Commission de maturité professionnelle peut prendre des mesures disciplinaires à l'encontre du/de la candidat-e fautif/fautive, soit :

(a) l'arrêt de l'examen,
(b) ordonner la répétition partielle ou totale de l'examen.

DEMANDE D'ALLEGEMENT D'EXAMEN

Les demandes d'allègement d'examen (demande de mesures de compensation des désavantages) doivent être mentionnées sur le formulaire d'inscription et déposées définitivement avant fin novembre de l'année en cours du passage des examens finaux.

Les demandes déposées après novembre ne seront pas prises en considération.

Branches d'examen

La matière d'examen est déterminée d'après les programmes-cadres d'études édités par la Confédération et par les programmes d'étude de la maturité professionnelle.

Procédure de qualification (2 premières semaines de juin)

Branche d'examen	Forme de l'examen
Français	**Ecrit et oral**
Allemand	**Ecrit et oral**
Anglais	**Ecrit et oral**
***Diplôme de langues étrangères**	**Ecrit et oral**
Mathématiques	**Ecrit**
Finances et comptabilité	**Ecrit**
Economie et droit	**Ecrit**
Histoire et institutions politiques (note d'expérience)	**-**
TIB et TIP (Moyenne des TIB et moyenne du TIP)	**-**

*Goethe = Diplôme de l'Institut Goethe (B1)
*Cambridge = Business English Certificate/BEC (B1)

NOTES, MOYENNE GENERALE

Les notes de branche constituent la base du Certificat fédéral de maturité professionnelle.

Le calcul des notes de branche est expliqué dans ces directives.

La moyenne générale de l'examen de maturité professionnelle est constituée de la moyenne de toutes les notes de branche. Elle est arrondie à une décimale.

EXAMENS

Art. 24 Calcul des notes

1 Dans les branches où des examens finaux ont lieu, la note se compose à part égale de la note d'examen et de la note d'école.
2 La note d'examen correspond à la prestation notée ou à la moyenne des prestations d'examen dans la branche considérée.
3 La note d'école correspond à la moyenne des notes des bulletins semestriels obtenues dans la branche concernée ou pour le travail interdisciplinaire.
4 Les notes attribuées dans les branches du domaine complémentaire correspondent aux notes d'école.
5 Dans le travail interdisciplinaire, la note se compose à parts égales de la note du travail interdisciplinaire centré sur un projet et de la note d'école.
6 La note du travail interdisciplinaire centré sur un projet correspond à l'appréciation du processus d'élaboration, du produit final et de la présentation.
7 L'art. 16 s'applique par analogie à l'appréciation des prestations et au calcul des notes.

Art. 25 Critères de réussite

1 Sont prises en compte comme critères de réussite de l'examen de maturité professionnelle ;
a. les notes obtenues dans les branches du domaine fondamental;
b. les notes obtenues dans les branches du domaine spécifique;
c. les notes obtenues dans les branches du domaine complémentaire;
d. la note obtenue pour le travail interdisciplinaire.

2. Les conditions de promotion fixées à l'art. 17, al. 4, s'appliquent par analogie.

REUSSITE/ECHEC

L'examen est réussi, si

I. la note globale est égale ou supérieure à 4.0,
II. il n'y a pas plus de deux notes inférieures à 4.0,
III. la somme des écarts à 4.0 des notes insuffisantes ne dépasse pas 2 unités.

NOTIFICATION DES RESULTATS D'EXAMEN

La Direction des examens, au nom de la Commission de maturité professionnelle, communiquera par écrit les notes de branche et la moyenne générale obtenues par les candidat-e-s en leur remettant le bulletin des notes. La remarque „non réussi" en cas d'échec, ainsi que les indications des voies de recours figureront sur le bulletin des notes.

EXAMEN NON REUSSI

L'examen de maturité professionnelle ne peut être répété qu'une seule fois. Cette répétition a lieu, en général, au plus tôt une année après, dans la même école. Sur demande, le Président de la Commission de maturité professionnelle peut délivrer une autorisation spéciale dans un cas exceptionnel.

La répétition de l'examen comprend toutes les branches dont la note est inférieure à 4,0. Si le/la candidat-e qui répète l'examen ne suit plus l'enseignement de la MP 2, seule la note d'examen sera prise en considération et comptera double. Si le/la candidat-e qui répète l'examen suit l'enseignement de la MP 2, il sera tenu compte des nouvelles moyennes de branche obtenues. Les notes de branche de 4,0 et plus obtenues lors du premier examen seront reprises.

CONSULTATION

Une fois les résultats d'examen proclamés, le/la candidat-e a le droit de consulter ses travaux d'examen.

C Branches d'examen

Examen de maturité professionnelle MP2S sur 2 ans											
	Branches examinées	1ère année		2e année		Bulletin maturité					
						Note de branche		*Arrondi*	*Pondération*		
						expérience	examen	Note branche	Note de branche		
Domaine fondamental											
	Français	**Note exp.**	**EXA**			50%	50%	à 0.5	1/9	**Note globale** au 0.1	
	Allemand			**Note exp.**	**EXA**	50%	50%	à 0.5	1/9		
	Anglais	**Note exp.**	**EXA**			50%	50%	à 0.5	1/9		
	Mathématiques	**Note exp.**	**EXA**			50%	50%	à 0.5	1/9		
Domaine spécifique											
	Finances et comptabilité			**Note exp.**	**EXA**	50%	50%	à 0.5	1/9		
	Economie et droit			**Note exp.**	**EXA**	50%	50%	à 0.5	1/9		
Domaine complémentaire											
	Histoire et institutions politiques	**Note exp.**				100%		à 0.5	1/9		
	Economie et droit			**Note exp.**		100%		à 0.5	1/9		
Travail interdisciplinaire											
	TIB	**Note exp.**		**Note exp.**		50%		à 0.5	1/9		
	TIP				**EXA**		50%				

Des examens anticipés auront lieu à la fin de la première année de la formation sur deux ans. Il s'agit des branches suivantes : « français », « anglais » et « mathématiques ».

Les résultats des examens anticipés sont communiqués lorsque la procédure de qualification, à la fin du 4e semestre, est terminée. En principe, aucun résultat n'est annoncé avant cette échéance.

Domaine fondamental

1 Français

Période du déroulement de l'examen fin du 2ème semestre

Forme des examens finaux
Ecrit (rédaction argumentative) 150 min
Oral (analyse de textes littéraires) 15 à 20 min

Moyens auxiliaires : aucun

Notes

	Pos. 1	note d'examen écrit
+	Pos. 2	note d'examen oral
		: 2
+	Pos. 3	Moyenne des notes d'école du 1er et 2ème semestre
		: 2
=	**Note de branche „français"**	(compte simple)

2 Allemand

Période du déroulement de l'examen fin du 4ème semestre

- Diplôme de l'Institut Goethe: „Zertifikat Deutsch" (B1)

ou

- Examen interne

Présentation et durée

- Zertifikat Deutsch (B1):
  Examen écrit et oral. Déroulement selon le règlement Goethe B1.

Forme des examens finaux
Ecrit : 120 min
Evaluation des activités langagières: réception écrite et orale, production écrite. Les compétences langagières sont évaluées de manière implicite et peuvent pour la grammaire faire l'objet d'une évaluation à part entière.
Oral : 15 à 20 min
Evaluation des activités langagières : production orale et interaction orale

Note

	Pos. 1	Goethe B1
+	Pos. 2	Moyenne des notes d'école du 1er et 2ème semestre
		: 2
=	**Note de branche „allemand“**	(compte simple)

ou

	Pos. 1	note d'examen écrit
+	Pos. 2	note d'examen oral
		: 2
+	Pos. 3	Moyenne des notes d'école du 1er et 2ème semestre
		: 2
=	**Note de branche „allemand“**	(compte simple)

3 Anglais

Période du déroulement de l'examen fin du 2ème semestre

- BEC in English (B1) printemps, 2ème semestre

ou

- Examen interne fin du 2ème semestre

Présentation et durée

- BEC in English:
  Examen écrit et oral; compréhension auditive. Déroulement selon le règlement BEC.

Forme des examens finaux

Ecrit : 120 min
Pour la forme écrite de l'examen, il s'agira de tester la production écrite avec une rédaction et la réception écrite avec une compréhension de texte.

Oral : 15 à 20 min
Pour la forme de l'examen oral, elle pourrait se dérouler en deux parties :
- une évaluation de la réception auditive avec une compréhension auditive,
- une production et interaction orale avec un examen interactif : passage de deux élèves simultanément avec une première partie basée sur un monologue et une deuxième partie d'interaction spontanée entre les deux élèves.

Note

	Pos. 1	BEC (B1)
+	Pos. 2	Moyenne des notes d'école du 1er et 2ème semestre
		: 2
=	**Note de branche „anglais“**	(compte simple)

ou

	Pos. 1	note d'examen écrit
+	Pos. 2	note d'examen oral
		: 2
+	Pos. 3	Moyenne des notes d'école du 1er et 2ème semestre
		: 2
=	**Note de branche „anglais"**	(compte simple)

4 Mathématiques

Période du déroulement de l'examen fin du 2ème semestre

Forme des examens finaux

Ecrit : 120 minutes

Moyens auxiliaires: Calculatrice (recueil de formules, calculatrice sans CAS, avec fonction financière élémentaire, sans fonction graphique

Note

	Pos. 1	Note d'examen
+	Pos. 2	Moyenne des notes d'école du 1er et 2ème semestre
		: 2
=	**Note de branche „mathématiques"**	(compte simple)

Domaine spécifique

5 Finances et comptabilité

Période du déroulement de l'examen fin du 4ème semestre

Forme des examens finaux Filière post CFC

• Economie et services (type « services ») écrit : 180 min

Moyens auxiliaires : calculatrice non programmable
CC/CO/LP

Note

	Pos. 1	Note d'examen
+	Pos. 2	Moyenne des notes d'école du 1er et 2ème semestre
		: 2
=	**Note de branche „finances et comptabilité"**	(compte simple)

6 Economie et droit

Période du déroulement de l'examen fin du 4ème semestre

• Economie et services (type « services ») écrit : 120 min

Moyens auxiliaires : calculatrice non programmable
CC/CO/LP

Note

	Pos. 1	Note d'examen
+	Pos. 2	Moyenne des notes d'école du 1er et 2ème semestre
		: 2
=	**Note de branche „Economie et droit"**	(compte simple)

Domaine complémentaire

7 Histoire et institutions politiques

Pas d'examen

8 Economie et droit

Note

	Pos. 1	Moyenne des notes d'école du 1er et 2ème semestre
=	**Note de branche „Economie et droit"**	(compte simple)

Travail interdisciplinaire

9 Travail interdisciplinaire

TIP note compte pour 50%
TIB note compte pour 50%